

THÈME 1 : La participation à l'école des parents ayant un élève HDAA

1. Quelles sont les différentes façons de m'engager pour la réussite de mon enfant ?



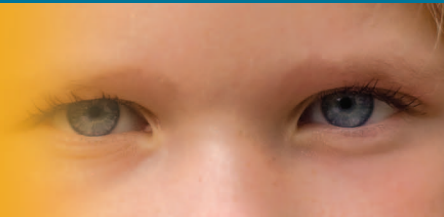
En tant que parent d'enfant ayant des besoins particuliers, vous aurez assurément à faire beaucoup de choix pour lui. Il peut être intéressant de s'impliquer pour faciliter l'expérience scolaire de votre enfant. Si vous êtes intéressé à vous investir, voici quatre façons de le faire :

- 1- **Être parent!** Depuis sa naissance, vous soutenez votre enfant, et ce n'est pas rien! Être un parent d'enfant ayant des besoins particuliers ne doit pas vous forcer à vous impliquer où vous n'avez pas envie d'aller. Vos efforts constants de parent valent déjà beaucoup pour le soutien à votre enfant.
- 2- Agir davantage **individuellement** en allant chercher des services externes ou encore en tissant des liens entre les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et ceux du système scolaire. Cette manière de s'impliquer peut demander du temps, mais elle facilitera l'intervention auprès de l'enfant.
- 3- S'impliquer directement **dans la classe de votre enfant**. Si vous êtes intéressé par les apprentissages de votre enfant et si vous avez le temps de le faire, vous pouvez aller passer du temps en classe pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages. Les parents bénévoles peuvent devenir un appui de taille pour l'enseignante et l'école.
- 4- S'investir dans **des comités pour faire avancer la cause des EHDAA** de manière collective. Il existe plusieurs comités à l'école ou à la commission scolaire (voir la fiche 2) et différents organismes externes (voir les fiches 27, 28, 29) où vous pouvez donner du temps. S'impliquer au sein de ces comités vous permet de rencontrer des gens et de faire avancer en vue d'améliorer la situation des enfants ayant des besoins particuliers à une échelle plus globale.

De plus, en fréquentant l'école, vous pourrez rencontrer d'autres parents qui vivent la même réalité que vous. Ce sera alors l'occasion d'échanger avec eux. Ils peuvent aussi faire preuve d'empathie, vous donner de l'information sur les ressources à votre disposition, sur les regroupements de soutien et les organismes utiles, et vous présenter des stratégies vous permettant de relever les défis au quotidien. Une ressource à ne pas sous-estimer!

THÈME 1 : La participation à l'école des parents ayant un élève HDAA

2. Quelles sont les différentes instances de participation des parents?



Plusieurs structures de participation des parents sont prévues dans la Loi sur l'instruction publique.

Pour m'engager au sein de l'école de mon enfant

- L'**assemblée annuelle** est la porte d'entrée de l'engagement des parents à l'école. S'y présenter est important pour savoir ce qui se passe en milieu scolaire, pour élire des parents représentatifs et, possiblement, se porter soi-même candidat ou candidate à l'un ou l'autre poste disponible de représentant des parents.
- Le **conseil d'établissement** constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu propice à la concertation avec les autres personnes qui oeuvrent au sein de l'école. S'y faire élire permet d'être au cœur de la vie de l'école.
- L'**organisme de participation des parents** représente un moteur exceptionnel de participation des parents lorsque l'assemblée annuelle décide de le mettre sur pied. Un tel engagement favorise notamment le rapprochement entre l'école et son milieu.
- Les parents qui font garder leur enfant à l'école peuvent aussi participer au **comité des utilisateurs du service de garde** si ce dernier est mis en place par le conseil d'établissement.

Pour m'engager au sein de la commission scolaire

Il existe aussi, au sein de la commission scolaire, différents comités consultatifs et diverses instances où les parents peuvent intervenir auprès des décideurs.

- Le **comité de parents** est le porte-parole officiel des parents auprès de la commission scolaire. Ce comité est constitué des représentants élus par les parents de toutes les écoles de la commission scolaire. Le comité de parents agit et intervient afin d'améliorer la vie des élèves dans les écoles. Il est composé uniquement de parents et il est consulté sur de nombreux sujets relatifs à l'organisation scolaire. Les comités de parents sont regroupés au sein de la Fédération des comités de parents à l'échelle du Québec.
- La commission scolaire, par son comité de parents, a l'obligation, selon la Loi sur l'instruction publique, de mettre en place un **comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (CCSE-HDAA)**. Le comité est consultatif, c'est-à-dire qu'il donne son avis, entre autres sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, sur l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves HDAA et sur l'application du plan d'intervention à un élève HDAA. Pour en savoir davantage sur le CCSE-HDAA, vous pouvez consulter les fiches 4 à 8.

THÈME 1 : La participation à l'école des parents ayant un élève HDAA

3. Pourquoi m'impliquer au sein du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) ?



Être membre du CCSEHDAA vous permet d'être au courant des services offerts aux élèves HDAA dans la commission scolaire, de rencontrer des parents et des intervenants intéressés à la cause pour faire avancer les dossiers communs. Ce comité vise à améliorer la situation de tous les élèves ayant des besoins particuliers de la commission scolaire.

Pour mon enfant et pour tous ceux qui, comme lui, ont besoin d'une attention particulière

La première motivation qui pousse des parents à vouloir s'impliquer dans un tel organisme de participation est sans contredit le souci du développement de leur enfant. Ils sont alors bien placés pour comprendre ce que ressentent les autres parents et les enfants qui éprouvent des difficultés ou qui vivent avec un handicap. Ils sont également en mesure de réaliser le travail et l'énergie que doivent fournir les personnes qui œuvrent auprès d'eux.

Pour agir auprès des décideurs

La participation au CCSEHDAA fournit aux parents la possibilité d'intervenir auprès des décideurs, de mieux percevoir les contraintes auxquelles ils doivent faire face et de donner leur avis sur les choix à faire à l'intérieur de moyens qui apparaissent la plupart du temps insuffisants.

Pour poursuivre l'adaptation de l'école

Le chemin parcouru dans le domaine de l'adaptation scolaire au cours des dernières décennies est assez phénoménal et est dû, en grande partie, à l'effort de nombreux parents, éducateurs et intervenants soucieux de la réussite des élèves handicapés et des élèves en difficulté. Les parents et les autres membres du comité sont là pour poursuivre cet effort d'adaptation des services qui doit favoriser la réussite de tous.